



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 12 Absents : 1 Procurations : 10

**Séance du 08 Juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le Huit Juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Étaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Christian HULOT, Isabelle NOIRAULT, Mischa REGGIANI, Jean-Marc ROCACHER, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH.

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Mischa REGGIANI, Fabienne CAPOMAZZA à Bruno VERMERSCH, Brigitte CLARENS à Sandrine ESTEBE, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Philippe JAUREGUIBER à Jean-Marc ROCACHER, François LEMAITRE à Christian HULOT, Christine LE PAGE à Yves SOMBRIS, Danielle LORRE à Isabelle NOIRAULT, Jean-François MARTINIERE à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Bruno BONARDI.

**Étaient absents :** M. Eric MORALES

**AFFAIRE N° 2024-02-08 : Budget Primitif 2024 – Décision modificative N° 3 : transfert de crédits**

**EXPOSE :** Afin de permettre l'ordonnancement des subventions exceptionnelles allouées précédemment par le Conseil Municipal aux associations « Association Sportive Flourens-Drémil-Lafage » (2 000 €) et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de PURPAN (500 €), il convient d'adopter une décision modificative N° 3 au Budget Primitif 2024 comme suit :

**Dépenses :**

Chapitre 011 – Charges à caractère général : - 2 500,00 €

**Recettes :**

Chapitre 65 - Article 65748 « Subvention à des organismes de droit privé » : + 2 500,00 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

-de voter la décision modificative N° 3 au Budget Primitif 2024,

-de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

La délibération est adoptée  à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,  
**Florence de BOLLARDIERE**

Mairie de DREMIL-LAFAGE 1 Allée de l'Eglise 31280 DREMIL-LAFAGE



Le Maire,  
**Ida RUSSO**

*Certifié exécutoire  
Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures*

*Transmis en Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :*



*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :*

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déferé préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

*Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois. En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.*

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution*	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>1 014 500,00 €</b>	<b>-3 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>1 014 500,00 €</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>1 014 500,00 €</b>	<b>-3 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 011 000,00 €</b>
611/011	410 000,00 €	-3 500,00 €	0,00 €	406 500,00 €
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>299 235,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>302 735,00 €</b>
65748/65 sub. a des organismes de Droit privé	158 515,00 €	0,00 €	3 500,00 €	162 015,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement (1)</b>	<b>1 168 851,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 168 851,90 €</b>
<b>Total général des recettes d'investissement (1)</b>	<b>1 168 851,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 168 851,90 €</b>
<b>Total général des dépenses de fonctionnement (1)</b>	<b>3 125 965,43 €</b>	<b>-3 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>3 125 965,43 €</b>
<b>Total général des recettes de fonctionnement (1)</b>	<b>3 125 965,43 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 125 965,43 €</b>

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports